

Offre de services

**Les actions
de l'ADIL
en matière
D'HABITAT
INDIGNE**



SOMMAIRE

2-3

LE RÉSEAU ANIL/ADIL, LA RÉFÉRENCE HABITAT

L'ADIL, un acteur au service de l'intérêt général
L'ADIL, un acteur incontournable l'habitat

4-5

INFORMATION JURIDIQUE EN MATIÈRE D'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT

Une expertise au service des différents besoins
Des outils diversifiés et des interlocuteurs spécialisés

6-7

SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Conseil en vue du traitement des situations
Actions de sensibilisation et de formation
Participation aux travaux et aux instances partenariales

8-9

LE RÉSEAU ANIL/ADIL CENTRE DE RESSOURCES DIVERSIFIÉES

L'ANIL
Les ressources

Le réseau ANIL/ADIL, la référence habitat

L'ADIL, un acteur au service de l'intérêt général

Créées à l'initiative du département et de l'État, les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), associations loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Elles ont « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.336-1 du CCH).



Plus de 1 200
lieux d'accueil au
plus proche des
habitants



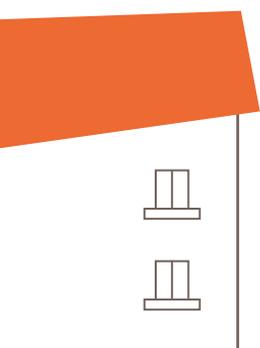
83 ADIL
couvrant
90 départements



THÉMATIQUES :
lutte contre
l'habitat indigne,
prévention des
expulsions locatives,
achat immobilier,
location, copropriété,
rénovation
énergétique,
urbanisme.



Près de 900 000
consultations
par an



L'ADIL, un acteur incontournable de l'habitat



CONSEIL GRATUIT, NEUTRE ET PERSONNALISÉ

En tenant compte des spécificités locales, l'ADIL apporte aux ménages un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et leur propose des solutions adaptées à leur situation personnelle.



RÔLE DE PRÉVENTION

Elle assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics vulnérables, en leur permettant de mieux connaître le cadre juridique et les solutions adaptées à leur situation personnelle.



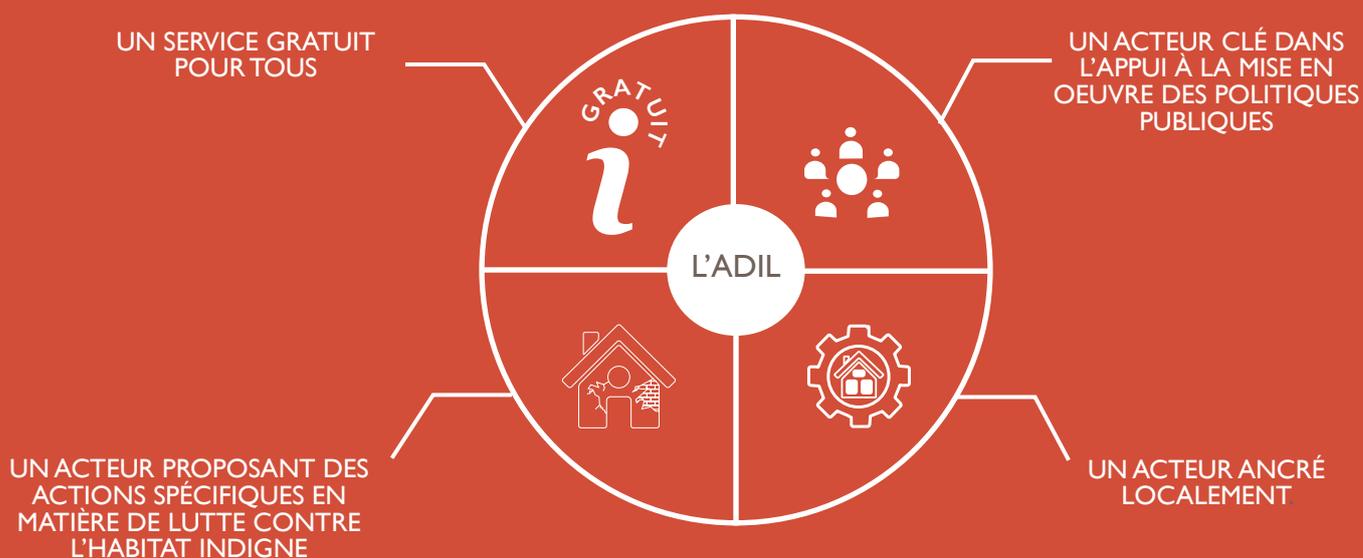
ÉQUIPES EXPERTES ET PLURIDISCIPLINAIRES

Les conseils apportés par l'ADIL reposent sur la complémentarité de ses collaborateurs juristes, travailleurs sociaux ou encore chargés d'études et chargés de mission...



SERVICE DE PROXIMITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le maillage territorial du réseau permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques.



LES ATOUTS DU RÉSEAU



Une **expertise juridique, financière et fiscale** neutre et indépendante.



Une **interface** (acteurs publics / acteurs privés) neutre et compétente.



Une parfaite **connaissance du contexte local de l'habitat et des dispositifs d'aides** aussi bien nationales que locales.



Un **rôle d'information du public** reconnu.



Un **acteur clé** de l'habitat dégradé.



Un **partenaire impliqué** dans la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique.

Information juridique en matière d'habitat indigne et non décent

Une expertise au service des différents besoins

du public

Réception et traitement des signalements

L'ADIL

- ◇ diagnostique, lors des consultations, les désordres signalés par l'occupant et identifie une problématique de mal-logement.
- ◇ reçoit les appels de la ligne téléphonique nationale « Info logement indigne »
- ◇ traite et oriente les signalements de la plateforme « Histologe », lorsqu'elle est déployée sur le territoire.

Expertise juridique

L'ADIL

- ◇ délivre un conseil juridique, neutre et personnalisé.
- ◇ accompagne le consultant (occupant ou propriétaire) aux différentes étapes de la procédure : qualification des désordres, conséquences de la décision administrative, statut de l'occupant, droits et obligations des différentes parties, protections de l'occupant, voies de recours et actions civiles possibles.
- ◇ conseille les propriétaires (bailleurs ou occupants) sur les aides de l'Anah pour la réalisation des travaux de mise aux normes du logement (décence, sortie d'insalubrité ou de mise en sécurité) des immeubles, avant et après arrêté.

Plus de 80 000 consultations par an sont réalisées en ADIL sur le thème du mal logement, principalement en direction de locataires du parc privé.

L'ADIL

- ◇ peut être consultée par ses partenaires (DDT, ARS, SCHS, maires, CCAS/CIAS et travailleurs sociaux, Caf, MSA) sur des situations de mal-logement.
- ◇ peut conseiller les acteurs en vue d'identifier les mesures à mettre en place, sécuriser le choix de la procédure, réaliser une expertise juridique de la situation des occupants de logements indignes ou non-décents, analyser les conséquences des arrêtés d'habitat indigne.
- ◇ peut également, dans le cadre de conventions de partenariat, réaliser une mission d'appui juridique auprès des acteurs publics.
- ◇ suit attentivement les évolutions de la réglementation en matière d'habitat indigne et non-décent, lui permettant d'accompagner les acteurs locaux suivant l'actualité.

des partenaires

Des outils diversifiés et des interlocuteurs spécialisés



DES ANALYSES PERSONNALISÉES ET COMPLÈTES DE LA SITUATION DES MÉNAGES

Les juristes d'ADIL prennent en compte chaque situation personnelle afin de conseiller les ménages sur leurs droits en tant qu'occupant d'habitat indigne et les démarches à effectuer, judiciaires ou administratives (demande de logement social, recours DALO...).



DE LA DOCUMENTATION SYNTHÉTIQUE ET EXPERTE

◇ pour le grand public (dépliants, guides, modèles de courriers, vidéos tutoriels, site internet des ADIL, parole d'expert).

◇ pour les professionnels (Habitat actualité, analyses juridiques et jurisprudences, études, guides généraux élaborés avec les partenaires, à destination d'acteurs spécifiques ou portant sur une thématique identifiée).



UNE COMMUNICATION DIVERSIFIÉE

L'ADIL sensibilise à travers divers modes de communication : productions de guides, plaquettes d'information, dépliants, participation à des émissions de radio ou enregistrement de podcasts, interview médias, etc.

UNE LIGNE NATIONALE « INFO LOGEMENT INDIGNE »

Cet outil dédié aux situations de mal-logement a été mis en place en 2019 par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), à la demande du ministère en charge du logement. La ligne téléphonique met en lien directement avec un conseiller d'ADIL. Elle s'adresse à la fois aux locataires, aux propriétaires, aux syndicats, aux agences immobilières, mais aussi à toute personne ayant connaissance d'une situation d'habitat indigne.



DES JURISTES FORMÉS RÉGULIÈREMENT

Au fait de l'actualité réglementaire portant sur la lutte contre l'habitat indigne et la non-décence.



DES JURISTES EN CAPACITÉ D'EXPLIQUER LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

À quel stade de la procédure se trouve le ménage ?
Quelles mesures de protections s'appliquent ?
Quels partenaires mobiliser pour le relogement ou l'hébergement ?
Quelles aides solliciter pour sortir de l'habitat indigne ?



UNE ORIENTATION DES MÉNAGES VERS LES PARTENAIRES

Les ADIL ont une connaissance fine des partenaires de leur territoire. Elles réorientent utilement les ménages vers eux pour accéder à un relogement (collectivités et EPCI, bailleurs sociaux, etc.).

HISTOLOGE

Histologe est une plateforme numérique de signalement d'habitat indigne et non-décent, accessible à tous. Une fois le signalement effectué, celui-ci est transmis à l'autorité ou à l'organisme compétent en charge de traiter la situation et d'accompagner le cas échéant, dans les démarches. L'accès au droit des personnes mal logées est facilité comme l'engagement d'une procédure.

La plateforme est ouverte aux occupants du logement mais plus largement à toute personne ayant connaissance d'une situation d'habitat indigne ou non décent (par exemple, les personnels soignants intervenant au domicile, travailleurs sociaux). Il est possible d'y accéder via le lien <https://histologe.beta.gouv.fr>.



Soutien à la mise en oeuvre de la politique publique de lutte contre l'habitat indigne

Au-delà de l'information apportée sur les situations individuelles des ménages touchés par l'habitat indigne, l'ADIL accompagne ses partenaires du territoire (collectivités et élus, services déconcentrés de l'État, CAF et Msa) dans la mise en oeuvre de la politique publique de lutte contre l'habitat indigne.

Conseil en vue du traitement des situations

L'ADIL

- ✓ **Contribue à identifier les situations d'habitat indigne.** Elle peut être guichet unique de réception des signalements ou avoir en charge l'administration de la plateforme Histologe.
- ✓ **Aide ses partenaires à sécuriser une stratégie de traitement des situations d'habitat indigne,** pouvant s'effectuer dans le cadre de dispositifs institutionnels (Programme d'intérêt général (PIG), Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (Opah), d'instances mises en place localement (ex : commissions de traitement et de suivi des situations d'habitat indigne) ou de missions d'accompagnement spécifiques encadrées par des conventions avec les partenaires.
- ✓ **Appuie les actions d'intermédiation entre le bailleur et le locataire** dans certaines situations par exemple en cas de non décence ou de précarité énergétique.



Actions de sensibilisation et de formation

Auprès de tous les acteurs : mairies, collectivités locales et élus, travailleurs sociaux, associations, grand public.

L'ADIL



Intervient à des ateliers, tables rondes, ou réunions d'information pour sensibiliser sur des sujets spécifiques comme la précarité énergétique, l'incurie, les permis de louer...



Anime ou collabore à des formations :

- ◇ en fonction des besoins et des connaissances : formations expertes ou grand public.
- ◇ sur toutes les thématiques du mal logement : critères de décence du logement, compétences et pouvoirs de police en matière de LHI, procédure de traitement des situations, volet pénal, droits des occupants.
- ◇ l'ADIL peut également apporter son concours aux organismes formateurs : Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Centre de Valorisation des Ressources Humaines.

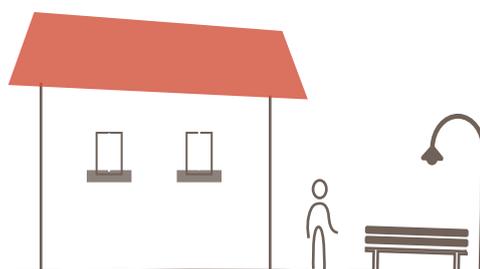
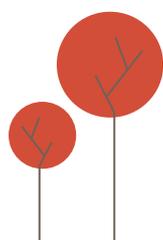
Participation aux travaux et aux instances partenariales



L'ADIL apporte son expertise dans le cadre de divers groupes de travail ou d'instances locales mises en place par les acteurs du territoire (ex : cellules de veille et de gestion des situations complexes à l'échelle territoriale, coordination et traitement de l'action pénale).



L'ADIL est membre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et apporte son concours aux différentes actions ou travaux qui peuvent être engagés dans ce cadre. Elle peut aussi avoir en charge son animation.



Le réseau ANIL / ADIL centre de ressources diversifiées

L'ANIL

L'Agence nationale pour l'information sur le logement a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement.



DEPUIS 1975
AU SERVICE
des ménages et
des partenaires

Centre de ressources des ADIL, l'ANIL a pour mission de susciter leur création et d'apporter un appui permanent à leur fonctionnement en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

Le fonctionnement en réseau favorise le partage d'expériences, le croisement de l'expertise et la mutualisation des compétences.

En matière d'habitat indigne, le réseau est porteur de nombreuses missions spécifiques, qui permettent de renforcer l'accompagnement des ménages notamment dans les situations complexes.



JURISPRUDENCES
décryptées et
ANALYSES JURIDIQUES
des textes de loi



Réalisation
D'ÉTUDES



Diffusion de
DÉPLIANTS

Les ressources

Outils documentaires

L'ANIL propose aux ADIL des services spécifiquement conçus pour elles dont une série d'outils documentaires : dossiers techniques, service question-réponse, veille quotidienne...

Les dépliants

L'ADIL diffuse auprès du grand public et des professionnels des séries de dépliants thématiques. Celle dédiée à l'habitat indigne propose des solutions en cas de non-décence, d'insalubrité ou de risque pour la sécurité, avec une définition des différents critères et les mesures de protection du locataire à appliquer en cas d'arrêté administratif.



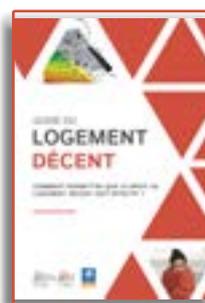
Les Guides

Le maire, le président d'intercommunalité et la lutte contre l'habitat indigne

Ce guide dédié à la lutte contre l'habitat indigne a été élaboré dans le cadre d'une collaboration entre l'Association des maires de France, le PNLHI et l'ANIL.

Guide du logement décent

Ce guide présente les éléments essentiels de la réglementation en vigueur. Il décrit toutes les actions à entreprendre pour obtenir la mise en conformité d'un logement non-décent. Ce guide se veut pratique et propose un carnet d'adresses complet et des modèles de lettres.



La vidéo

Que faire face à un logement en mauvais état ou dangereux, selon que vous soyez propriétaire ou locataire ? Il existe des solutions pour résoudre ces situations : aides financières, dispositifs d'accompagnement, ligne téléphonique dédiée à l'information sur le logement indigne.



Formation des collaborateurs

Les ADIL proposent une formation initiale et permanente de leurs collaborateurs. Avec l'appui de l'ANIL, elles proposent des cycles de formation pour les juristes débutants et l'ensemble des professionnels du réseau.



ANIL

Tél : 0 806 704 604
Email : anil@anil.org

www.anil.org
www.observatoires-des-loyers.org
[in company/agencenationaleinformationlogement/](https://www.linkedin.com/company/agencenationaleinformationlogement/)
[▶ ANIL Agence Nationale Information Logement](https://www.youtube.com/channel/UCANILAgence Nationale Information Logement)
[📷 anil_officiel](https://www.instagram.com/anil_officiel)
[f https://www.facebook.com/ANIL.logement](https://www.facebook.com/ANIL.logement)